



## Communiqué de presse

### Résultats de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission d'actions ordinaires

Paris, le 22 avril 2015

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« **DPS** ») d'IsCool Entertainment (la « **Société** ») lancée le 30 mars 2015 pour un montant de 827.526 euros, a été intégralement souscrite. Cette augmentation de capital, qui a pour objet de doter la Société des moyens financiers nécessaires au soutien de sa croissance et à la concrétisation de son potentiel, permettra à la Société de disposer (i) de moyens marketing supplémentaires pour promouvoir ses jeux, (ii) de renforcer ses équipes pour assurer la montée en qualité et en vélocité des productions et (iii) de se protéger contre les aléas du marché tels que la hausse du commissionnement des plateformes de distribution (Facebook, Apple et Google) liée aux nouvelles règles de territorialité de la TVA applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans l'Union Européenne.

Il est rappelé que certains des principaux actionnaires de la Société (G.M.P.I, OTC Asset Management et Extendam), détenant collectivement 49,29 % du capital de la Société au moment du lancement de l'augmentation de capital, s'étaient irrévocablement engagés à souscrire, à titre irréductible et réductible, à la totalité des actions nouvelles.

L'augmentation de capital a fait l'objet d'une demande globale de 4.714.709 actions représentant une sursouscription de 120 % et un montant total demandé de 990.088,89 euros. Elle donnera lieu à l'émission de 3.940.600 actions nouvelles pour un montant brut de 827.526 euros.

La demande d'actions à titre irréductible s'est élevée à 2.124.300 actions, soit un taux d'exercice des DPS de 53,91 %. La demande d'actions à titre réductible s'est établie à 2.590.409 actions.

En conséquence, la souscription à titre réductible ne sera que partiellement allouée, à hauteur de 1.816.300 actions.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché organisé de NYSE Euronext à Paris (« **Alternext Paris** ») des actions nouvelles sont prévus le 24 avril 2015. Les actions nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0004060671.

A l'issue du règlement-livraison, le capital social d'IsCool Entertainment sera constitué de 11.861.249 actions.

### **A propos d'IsCool Entertainment :**

IsCool Entertainment est un studio 100 % intégré de jeux sociaux et mobiles.

Une cinquantaine de passionnés, créatifs et innovants participent à la création de jeux d'excellente qualité, freemium et teintés d'une forte dimension sociale.

Les jeux tels que Wordox, Is Cool, Belote Multijoueur, Crazy 8 ou Super Kiwi Castle Run ont été plusieurs fois récompensés, et des millions de joueurs s'y retrouvent tous les mois pour jouer sur Facebook, mobiles et tablettes.

Situé dans le centre de Paris, c'est la diversité de l'équipe, entre jeunes talents et experts de l'industrie, qui fait d'IsCool Entertainment un lieu de travail et de création privilégié.

IsCool Entertainment est cotée sur le marché Alternext : ALISC.

<http://www.iscoolentertainment.com> [contact@iscool-e.com](mailto:contact@iscool-e.com)

### **Avertissement**

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres financiers dans un quelconque pays. En France, ces titres ne peuvent pas faire l'objet d'une offre au public en l'absence d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers.*

*La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des lois et règlements en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé doivent s'informer de telles restrictions et s'y conformer.*

*S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États Membres ») ayant transposé la directive 2003/71/CE, telle que modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE et telle que transposée dans chacun des États Membres, (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'actions rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les actions ne peuvent être offertes ou vendues dans les États Membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.*

*Les titres qui seraient émis dans le cadre de cette augmentation de capital n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou cédés aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act. Foncières des Murs n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en totalité ou en partie, aux États-Unis d'Amérique, ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre publique de titres financiers au Royaume-Uni. Il est destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « FSMA »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) a (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du FSMA ou (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes ces personnes étant désignées les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce communiqué au Royaume-Uni. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué ne pourra être réalisé que par les Personnes Habilitées.*

*Ce communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.*